

Ecrit par le 19 octobre 2025

Crise viticole, 200M€ pour le financement de la distillation de crise



L'Etat confirme le complément de financement de la réserve de crise de l'Union européenne, qui permet de porter à 200M€ au total le financement de la distillation de crise

La filière vitivinicole est majeure pour l'économie française,

à la fois dans notre balance commerciale mais aussi pour l'économie de nos territoires. En raison des difficultés conjoncturelles importantes auxquelles elle fait face, l'Etat l'accompagne dans la mise en œuvre de mesures de gestion de crise permises au travers de l'organisation commune des marchés du secteur viti-vinicole.

Le ministre de l'agriculture

Selon Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en déplacement en





Ecrit par le 19 octobre 2025

déplacement dans l'Hérault ce vendredi 25 août, à la distillerie d'Olonzac, «Les échanges avec la Commission européenne ont permis d'aboutir à un règlement européen, publié le 26 juin, qui autorise et encadre les aides à la distillation de crise pour la campagne 2023.»

Soutien à la filière

«Cette opération permet d'apporter un soutien à la filière afin de faire face aux perturbations de marché rencontrées sur les vins rouges et rosés des trois segments Appellation d'origine protégée (AOP), indication géographiques (IGP), ainsi que les Vins sans indication géographique (IG) des bassins viticoles autres que Rhône-Provence et Centre Val de Loire.»

«L'adoption rapide de ce règlement européen

a permis au Gouvernement de procéder dès cet été à une première vague de distillation de crise, par un appel à souscription lancé par FranceAgriMer, dans le budget initialement prévu de 160 M€ et pour un maximum de besoin prévisionnel de 3 MhL.»

Compléter l'enveloppe annoncée à 200M€

Le Ministre, constatant un besoin effectif de compléter l'enveloppe annoncée en février dernier, a décidé de mobiliser la réserve dite 'de crise' de l'Union européenne, pour abonder cette opération de distillation et atteindre un maximum de 200M€. La France notifiera en ce sens auprès de la Commission européenne.

Au-delà de son appui à cette crise conjoncturelle,

le Gouvernement accompagne la filière vinicole française dans l'élaboration de son plan stratégique d'avenir. A plus long terme, la filière se projette dans les nécessaires adaptations au changement climatique et à l'évolution des demandes du marché domestique et export.»

MH

19 octobre 2025 |



Ecrit par le 19 octobre 2025



Marc Fesneau à la distillerie d'Olonzac